

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2009

---

**ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)**

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 135

présenté par  
M. Daniel Paul

-----  
à l'amendement n° 119 (rect.) du Gouvernement  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

Supprimer les deuxième et troisième phrases de l'alinéa 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces deux phrases impactent les missions et prérogatives de la SNCF et de RFF, alors même que la concertation n'a pas été menée à bien.